

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 12 octobre 2020 à 18h00**, salle polyvalente de Gonneville, sous la présidence de Monsieur Jean-Robert LAMARRE, Maire.

Étaient présents : Jean-Robert LAMARRE, Yohann AUBRY, Jean-Marie BARBÉ, Fanny CASTEL, Laurence GOBÉ, Patrice GOMERIEL, Sandrine HARDOUIN, Christophe JOLIVEL, Philippe LE CLECH, Maïté LEBUNETEL, Odile LEBUNETEL, Guy LEPREVOST, Jean-Paul MAHIER, Dorothee PETIBON, Serge PILLET, Roger PONCET, Françoise QUENAULT, Aurélie SAUNIER, Christine VARIN et Angélique VAN HAVERBEKE (arrivée à 18h35).

Absents excusés : Véronique BESSELIÈVRE (pouvoir donné à Jean-Robert LAMARRE), Octave DUGOUCHET.

Absents : Clovis FALLON

Secrétaire de séance : Yohann AUBRY

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix des présents et des représentés, APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2020.

2. Délégation de signature pour l'urbanisme

Considérant qu'il y a intérêt de favoriser le bon fonctionnement de l'administration communale et de garantir les intérêts de la commune, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de lui confier, pendant toute la durée du mandat, les délégations suivantes :

- De signer les demandes de certificats d'urbanisme informatifs,
- De signer les arrêtés de décisions des demandes de certificats d'urbanisme informatifs,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à subdéléguer la signature de ces décisions à partir du 12/10/2020 et pour toute la durée du mandat à Monsieur Philippe LE CLECH, adjoint qui assurera toutes les délégations attribuées à Monsieur Le Maire, en cas d'empêchement de celui-ci.

Tout en sachant que les actes ainsi pris par le maire par délégation du conseil municipal seront soumis aux mêmes conditions de contrôle et de publicité que les délibérations habituelles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix des présents et des représentés, DECIDE de confier les délégations énoncées ci-dessus à Monsieur Philippe LE CLECH.

3. Décisions du Maire dans le cadre de sa délégation

- Don de Mme Réjane LETERRIER d'un montant de 200.00€ en faveur du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Gonnevillle-Le Theil.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix des présents et des représentés, ACCEPTE le don d'un montant de 200.00 € en faveur du CCAS.

4. Projet de toilettes publiques à Le Theil

Le maire a été sollicité pour l'installation de toilettes publiques en centre bourg de le Theil.

Cette demande est justifiée par le besoin de disposer d'un tel équipement à l'occasion notamment de cérémonies en l'église du Theil.

Deux options ont été étudiées pour répondre à ce besoin :

1. Une option construction d'un bâtiment sur la base d'un dossier de plans préexistant, établi en 2015 ;

2. Une option dépose d'un module préfabriqué clé en main, moyennant la réalisation de travaux de terrassement et préparation de la zone de dépose et de raccordement d'assainissement ainsi qu'en eau et électricité.

Le bilan économique des 2 options ainsi que la faisabilité en termes de délai fait apparaître un avantage à la solution module préfabriqué.

Parmi les fournisseurs consultés le produit de la société "Mobilier Urbain Beaujolais" apparaît présenter un bon compromis technico-économique.

Une alternative examinée est le module de toilettes autonome KAZUBA.

Afin de lancer la réalisation du projet "sanitaires publics le Theil" le conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Choisir un modèle de cellule sanitaire pour équiper le bourg de le Theil et engager son achat et son installation.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix des présents et des représentés DECIDE d'engager l'achat et l'installation d'une cellule sanitaire "Mobilier Urbain Beaujolais"

référence 2070 ou 2073, en version semi-automatique équipée de deux urinoirs pour équiper le centre bourg de le Theil en toilettes publiques, pour un coût de travaux de :

- 23 270 € HT pour l'achat de la cellule en finition béton matricé du fournisseur Mobilier Urbain Beaujolais ;

- 3 756 € HT pour les travaux de préparation de la pose de la cellule : terrassement, finition sol extérieur, radier béton, raccordement assainissement avec pompe de relevage, par l'entreprise Sébastien LEBUNETEL.

Un deuxième devis est attendu de l'entreprise BOUCE pour le poste de travaux « préparation de la pose », si ce devis est mieux disant le conseil municipal accepte de choisir ce deuxième fournisseur au lieu de l'entreprise LEBUNETEL sans nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal sollicite la sous-préfecture pour une demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

5. **Autorisations d'absences des agents pour évènements familiaux**

Le Maire de la commune de Gonneville-Le Theil, Manche,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 relative aux autorisations spéciales d'absence du personnel communal ;

Vu l'arrêté n°21-2013 accordant au personnel communal des congés exceptionnels pour évènements de famille ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire auprès du Centre Départemental de Gestion en date du 6 avril 2013 relatif à l'attribution de congés exceptionnels pour évènements de famille ;

Naissance ou adoption	3 jours
Mariage de l'agent	5 jours
Mariage d'un enfant	2 jours
Conclusion d'un pacte civil de solidarité	5 jours
Décès d'un grand parent	1 jour
Décès du conjoint, du partenaire lié par un PACS ou du concubin notoire	5 jours
Décès du père, de la mère, du beau-père, de la belle-mère, du frère ou de la sœur de l'agent	3 jours
Décès d'un enfant de l'agent âgé de plus de 25 ans	5 jours
Décès d'un enfant de l'agent âgé de moins de 25 ans	7 jours
Décès d'un enfant de l'agent, lui-même parent	7 jours
Décès d'une personne âgée de moins de 25 ans à la charge effective et permanente de l'agent	7 jours

En cas de décès d'un enfant ou d'une personne à la charge effective et permanente de l'agent et âgés de moins de 25 ans, l'agent bénéficie d'une autorisation spéciale d'absence

complémentaire de 8 jours qui peut être fractionnée et prise dans un délai d'un an à compter du décès.

Ces autorisations d'absences pourront être majorées de délais de route ne pouvant pas excéder 48h aller-retour lorsque les circonstances le justifient ;

Le nombre de jours d'absence autorisés pour le personnel à temps non complet ne sera pas proratisé ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix des présents et des représentés AUTORISE le détail des congés pour évènements familiaux ci-dessus.

6. Personnel Communal ; poste de secrétaire

Yveline AUBOURG, secrétaire de mairie de la commune de Le Theil puis de la commune de Gonneville-Le Theil a demandé sa mutation. Son départ pour une autre mairie est prévu pour le mois de décembre 2020.

7. Questions diverses

Cimetières

Une procédure de reprise de concessions est en cours. Pour ce faire, une vérification de l'état des tombes a été réalisée puis une affiche informant de la reprise prochaine a été déposée.

De nouvelles tombes en état d'abandon ont été découvertes, un travail de répertoriage et de photographie est en cours pour ajouter ces tombes à la liste des reprises de concessions.

Une extension du cimetière de Gonneville est en projet. L'avant-projet a été déposé aux Architectes des Bâtiments de France (ABF).

L'entreprise Astre Environnement propose l'entretien des cimetières de Gonneville-Le Theil à raison de 3 passages dans l'année. Cette proposition est en réflexion.

Bitume de la Vallée

En raison de la météo, la pose de bitume à la Vallée est reportée.

Le Pont Ras

Un dossier de demande de subvention a été déposé pour les travaux du Pont Ras.

Urbanisme

La commission urbanisme s'est déroulée le Jeudi 24 Septembre dernier. Les points principalement évoqués ont été le projet de toilettes publiques à Le Theil, les voies et chemin de la commune, les

aires de départs de randonnées, l'urbanisation du centre bourg de Le Theil et l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux grâce au SDEM50.

Ci-dessous, les demandes d'urbanisme reçues depuis le dernier compte-rendu :

DP	A1004-1002-0828	Rue des Écoles	Le Theil	LEBREQUIER Edouard	Division en vue de construction
DP	C765	55 Rte du Hameau Valognes	Gonneville	LEVAST Christophe	Ajout 3 fenêtres de toit
DP	A1005	11 Rte de la Vallée	Gonneville	BONNEMAINS Stéphane	Travaux isolation extérieure avec ravalement façades
PC	C173	Rte du Hameau Valognes	Gonneville	BLED Nicolas	Construction maison d'habitation et garage indépendant
CUb	C214	2 Rte de la Planque	Gonneville	BESSELIEVRE Maxime	Transformation d'un bâtiment en maison d'habitation
DP	A276-1007-1009-1011	Rue des Écoles	Le Theil	LEBREQUIER Yves	Division en vue de construction
DP		20 Rue des Écoles	Le Theil	LERICHE Geneviève	Isolation et bardage
CUa	AB51-52	Les Câtelets	Gonneville	Me DECOURT- BELLIN	Vte LORIMIER/NAJMI

Commission Scolaire

La commission scolaire s'est réunie le 21 Septembre 2020.

Antenne Téléphonique

La mise en service de l'antenne téléphonique était prévue au début du mois d'octobre. Monsieur Patrice GOMERIEL, 1^{er} adjoint, se renseigne auprès de la société Orange pour connaître la date exacte de mise en service de l'antenne téléphonique.

Vidéoprojecteur portable

Le vidéoprojecteur portable doit être réparé ou changé. De nombreuses tâches sont présentes à l'écran lors de l'utilisation.

Conseils des Écoles

Le conseil d'école de Gonneville se déroulera le 13 octobre 2020 tandis que celui de Le Theil se tiendra le 09 novembre 2020.

Une harmonisation des horaires de travail des agents est à l'étude.

Commission CCAS

La première réunion de la commission CCAS s'est tenue le 08 octobre dernier. Durant cette réunion, l'installation du bureau et les actions à mener ont été évoquées.

La prochaine réunion de la commission CCAS se déroulera le 26 Octobre.

Un questionnaire va être créé pour évaluer les besoins de chaque habitant de la commune de Gonneville-Le Theil.

Bulletin communal

Une réunion va être organisée mercredi 14 Octobre 2020 pour la constitution du bulletin communal.

Travaux de la Rue Varin

L'inauguration de la rue Varin se déroulera le 20 octobre prochain.

Repas des aînés

En raison de la COVID-19, le repas des aînés est reporté. Étant donné les mesures sanitaires actuelles, la date de report du repas des aînés n'est pas encore fixée.

Panneau Pocket

Une distribution de flyers explicatifs du Panneau Pocket (application regroupant toutes les informations utiles et événements de la commune) sera faite auprès des habitants de la commune par les conseillers municipaux. Une mise à jour régulière des informations est prévue.

Journée bitume

Les trous à reboucher sur la commune vont être répertoriés afin de pouvoir organiser une journée bitume. Une participation de jeunes est souhaitée.

Entretien des espaces verts

Un entretien du massif, situé sur la place de la commune de Le Theil, se déroulera le 15 novembre. La bâche empêchant la repousse des mauvaises herbes doit être enlevée, des plantes vont être achetées et une récupération des broyats est prévue. Il s'agit d'une initiative citoyenne, chacun est libre de venir avec son propre matériel pour aider.

Commission Appel d'Offres

Une réunion de la commission Appel d'Offres est prévue afin de parler du regroupement des assurances de la commune de Le Theil avec celles de Gonneville. Le choix de l'assureur se fera après audition par la commission d'Appel d'Offres.

La séance est levée à 19h30.

Le Secrétaire de Séance,
Yohann AUBRY



Le Maire,
Jean Robert LAMARRE

